



► PRINCIPALES RÉFÉRENCES

(04) Montfuron - 250 eh (05) Antonaves - 700 eh / Montjay - 200 eh (07) Gluiras - 300 eh / Lemp - 150 eh
 Saint Montan - 160 eh (16) Mouzon - 75 eh (35) Le Tronchet - 180 eh (36) Pouligny-Notre-Dame - 160 eh
 Saint Valentin 250 eh (37) Varennes - 180 eh / ZI de Joué-les-Tours - 250 eh / Saint Quentin-sur-Indrois - 50 eh
 Saint Jean-Saint-Germain - 125 eh / Anché - 400 eh / Semblançay - 230 eh / Port-sur-Vienne - 420 eh
 (38) Bourg d'Oisans - 70 eh (41) Baillou - 75 eh (42) Burdignes - 150 eh / Saint Hilaire-Cusson-la-
 Valmitte - 120 eh (43) Arzac-en-Velay - 270 eh (44) Haute Goulaine - 40 eh (45) Gaubertin - 350 eh
 (47) Monflanquin - 1 900 eh (49) Vauchrétien - 75 eh / Montreuil-sur-Maine - 800 eh (56) Bohal - 200 eh
 Les Forges - 290 eh / Plumelec (Callac) - 150 eh / Plumelec (Saint Aubin) - 180 eh / Village Vacances
 Silfiac - 120 eh (60) Saint Jean-aux-Bois - 350 eh (63) La Chaulme - 100 eh / Saint-Etienne-des-Champs - 75 eh
 (64) Guiche - 600 eh / Hagetaubin - 180 eh (72) La Bosse - 90 eh (73) Jongieux - 260 eh (77) Douy-la-Ramée - 250 eh
 (79) Brulain - 110 eh / Communauté de communes de Parthenay - 180 eh (83) Institut Médico-Educatif Les
 Morières (Sollies Toucas) - 140 eh (84) Vaugines - 800 eh (86) La Chapelle-Viviers - 60 eh / Quinçay - 1 600 eh
 (87) Saint Hilaire-Bonneval - 150 eh.

> Région Centre-Ouest (Tours) 02 47 75 51 10

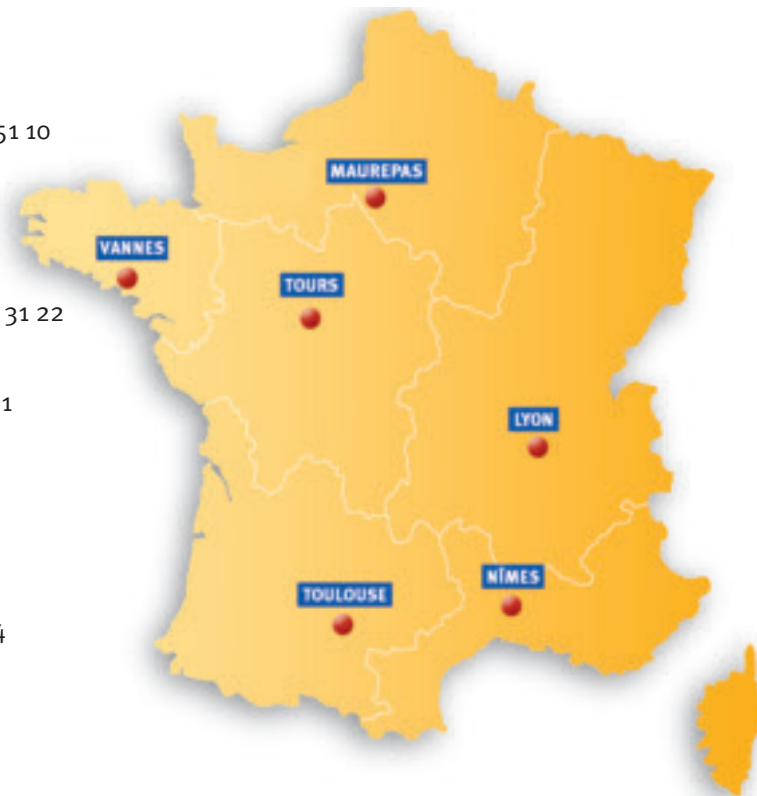
> Région Ouest (Vannes) 02 97 54 52 16

> Région Sud-Ouest (Toulouse) 05 62 57 31 22

> Région Centre-Est (Lyon) 04 37 59 00 31

> Région Nord-IDF-Normandie
 (Maurepas) 01 30 13 59 00

> Région Sud-Est (Nîmes) 04 66 62 67 24



► SAUR

Siège social : Atlantis - 1, avenue Eugène Freyssinet - 78280 Guyancourt

Tél. 01 30 60 84 00 - Tlc : 01 30 60 27 89

Saur - S.A.S. au capital de 101 529 000 € - R.C.S. Versailles 339 379 984 - TVA intracommunautaire : FR 28 339 379 984 - NAF 741 J



Saur DCC - 10/2007 - Mandarine - Photos : DR - Saur, Missionning, Stéphane Chevillon. Imprimé sur du papier RePrint à 50% recyclé et 50% labellisé FSC.



RHIZOSTEP®

L'ÉPURATION 100 % BIOLOGIQUE



RHIZOSTEP®

L'ÉPURATION 100 % BIOLOGIQUE



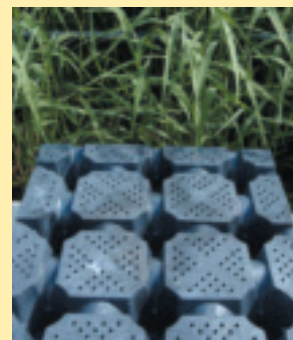
Les collectivités ont des exigences clairement exprimées pour le traitement de leurs effluents :

- > Absence de nuisances olfactives
- > Intégration dans l'environnement
- > Simplicité d'entretien
- > Coûts de fonctionnement réduits
- > Gestion des boues maîtrisée

LES AVANTAGES DE LA SOLUTION RHIZOSTEP®

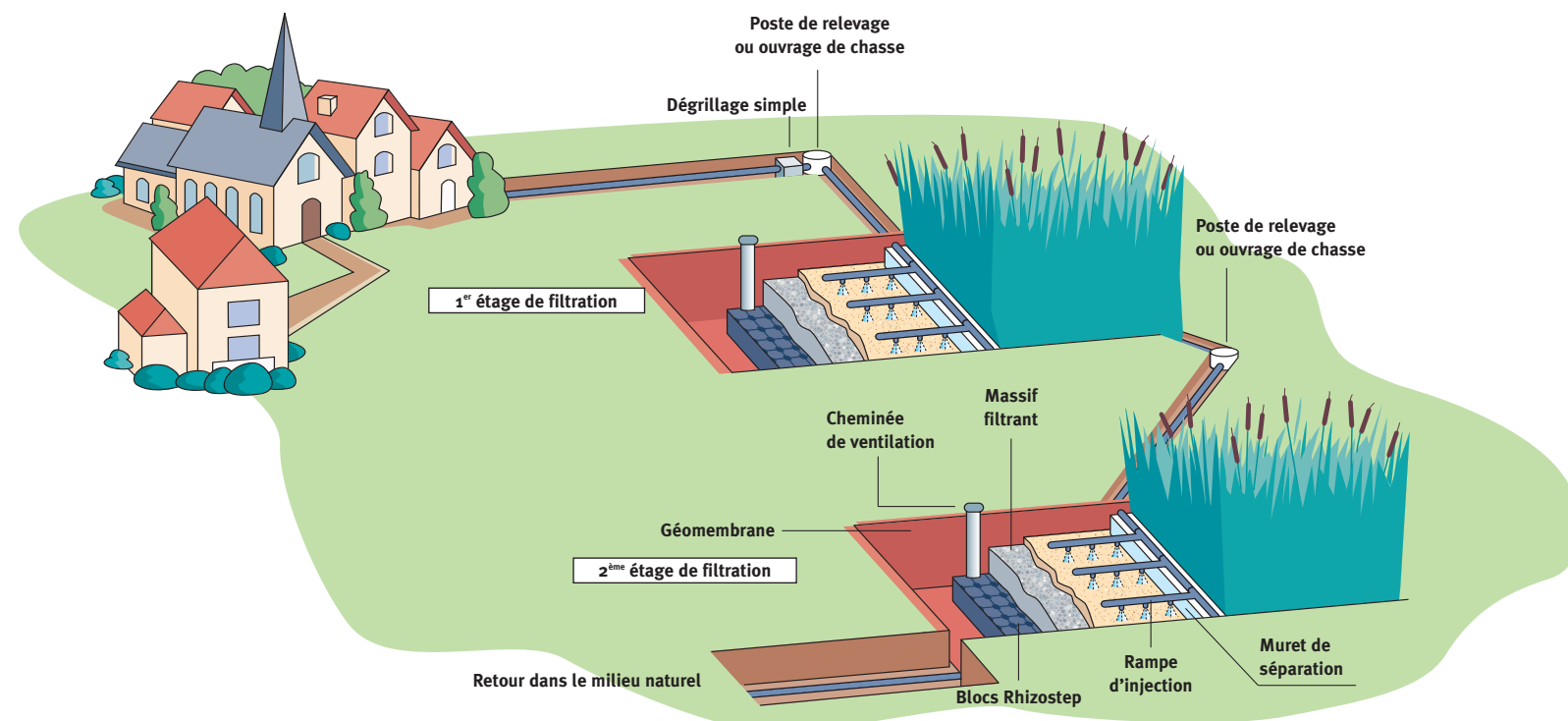
- **Un procédé économique.** Ce système ne nécessite pas de prétraitement ; le coût d'exploitation ne représente que 30% du coût des autres systèmes épuratoires.
- **Un procédé simple.** L'entretien se limite à la permutation hebdomadaire des lits Rhizostep®, à la gestion des espaces verts et au faucardage annuel.
- **Un procédé compact.** Grâce au plancher d'aération (blocs Rhizostep®), la surface de traitement est de 1 m² par équivalent-habitant.

LE FONCTIONNEMENT DE RHIZOSTEP®



Ce procédé, adapté aux rejets de 50 à 2 000 équivalents-habitants, utilise les propriétés épuratoires du sol comme moyen de traitement des

effluents bruts. Des massifs plantés de roseaux (appelés lits Rhizostep®) assurent une filtration naturelle. Ils sont ventilés sous l'action des blocs Rhizostep®, une des innovations majeures de Rhizostep®. Ce dallage de blocs perforés, disposés en fond de bassin, crée un plancher d'air de dix centimètres qui favorise le développement des bactéries. Ces lits sont alimentés en alternance tous les sept jours par des effluents bruts qui n'ont subi, jusque-là, qu'un simple dégrillage.



- **Un procédé sans nuisances.** L'action des blocs Rhizostep® permet une parfaite aération du massif filtrant, ce qui évite toute fermentation. La décomposition des matières organiques se fait ainsi sans odeurs.

- **Un procédé naturel.** Le traitement des effluents s'effectue naturellement, sans ajout de réactifs chimiques. De plus, la partie visible de l'installation, composée de roseaux, s'intègre parfaitement au paysage.

- **Une gestion des boues maîtrisée.** Les boues, fortement minéralisées, peuvent être stockées sur une durée de 5 à 7 ans.

- **Un procédé performant.** Rhizostep®, avec ses deux étages de traitement, permet de respecter à minima le niveau de rejet exigé par la loi pour les installations de moins de 2 000 équivalents-habitants (niveau D4 de la circulaire du 17 février 1997). Des performances très intéressantes sur le traitement de l'azote ammoniacal sont également atteintes avec ce procédé.

QUE DEVIENNENT LES BOUES ?

Les boues, obtenues lors de ce traitement, s'accumulent lentement à la surface du massif. Grâce à l'action cumulée des roseaux et des bactéries, les boues subissent une déshydratation puis une minéralisation. On constate alors une réduction de leur volume et leur transformation en terreau. Au bout de 5 à 7 ans, les bassins sont curés et les boues sont valorisées en agriculture.

RHIZOSTEP® EN IMAGES



1 - Terrassement des bassins



2 - Pose des blocs Rhizostep®



3 - Mise en place des équipements



4 - Développement des roseaux et suivi de la minéralisation